

Thomas Stettler succède à Romain Schaer à la tête de l'UDC Jura

L'UDC Jura a tenu son assemblée devant une salle comble le vendredi 25 mai 2018 à Bassecourt pour arrêter ses mots d'ordre pour les votations du 10 juin 2018 et élire une nouvelle personne à la présidence de la section cantonal.



Romain Schaer a été élu à la présidence du parti cantonal en 2007. L'UDC Jura n'a cessé depuis de grandir au niveau cantonal et communal. Après 11 années de bons et loyaux services, il a décidé de se retirer et de laisser son poste à une nouvelle force. Plusieurs personnes ont montré leur intérêt, mais une seule candidature a finalement été annoncée.

Thomas Stettler, député et conseiller communal de Courroux, a été élu président de l'UDC Jura. Il a une très grande expérience politique et il est bien connu dans les trois districts du canton du Jura. Nous lui souhaitons plein de succès et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Les mots d'ordre

L'initiative « Monnaie pleine » présentée par le vice-président Claude Tendon, n'a pas convaincu l'assemblée.

Les initiants proposent une réforme instaurant la monnaie pleine qui rendrait le système financier et bancaire plus résistant aux crises. Pour y parvenir, seule la Banque nationale suisse (BNS) serait autorisée à créer de l'argent, et non plus les banques commerciales. Les initiants veulent en outre que la BNS mette l'argent en circulation « sans dette », à savoir sans contrepartie, et qu'elle attribue cet argent directement à la Confédération, aux cantons et à la population. Elle vise ainsi à protéger l'argent de la clientèle bancaire et à prévenir les crises financières.

Pour l'UDC Jura, ce projet bouleversait complètement notre système financier et économique. Aucun pays au monde n'a testé et encore moins introduit un système de monnaie pleine. Une restructuration aussi profonde de notre régime monétaire serait extrêmement risquée. Grâce aux mesures prises depuis la crise financière de 2009, la sécurité de notre système financier a été considérablement renforcée. De plus, la Banque nationale dispose aujourd'hui déjà des moyens lui permettant de remplir son mandat constitutionnel en termes de masse monétaire, de niveau des taux d'intérêts et d'octroi de crédits.

Initiative populaire du 1er décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) – C'est NON.

Le député et secrétaire général Didier Spies a présenté la nouvelle loi sur les jeux d'argent.

Elle remplacerait la loi du 18 décembre 1998 sur les maisons de jeu et la loi fédérale du 8 juin 1923 sur les loteries et les paris professionnels, aujourd'hui désuète. Elle permettrait l'exploitation en ligne de jeux d'argent si ceux-ci sont proposés par des maisons de jeu sises en Suisse. Une partie des sommes générées par les jeux d'argent continuerait d'être affectée à l'AVS/AI et à des buts d'utilité publique.

Divers milieux ont lancé un référendum contre la loi qui s'oppose avant tout à une intervention étatique sur le net. Cette loi représente une « grave atteinte à la liberté économique et à celle de l'information », avance le comité, qui y voit un « précédent dangereux en matière de censure sur le web et une entrave à la neutralité d'internet ». Le verrouillage de pages en ligne est en outre contournable « en quelques clics », argumentent les partisans du non.

Du côté des partisans de la nouvelle loi, le Conseil fédéral et les acteurs du jeu d'argent en Suisse – la Loterie Romande, Swisslos et la Fédération suisse des casinos souhaitent empêcher des sociétés étrangères de proposer leurs services en Suisse. Selon elles « les jeux d'argent ne relèvent pas du commerce ordinaire et doivent être soumis à des règles strictes ». Les dangers liés à la dépendance, les escroqueries et le blanchiment en sont la cause. Les membres de l'UDC Jura ont donc décidé de soutenir la loi à une large majorité.

Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr) – C'est OUI.

Les Jurassiens se prononceront le 10 juin sur un soutien aux familles à bas revenus. Ils devront choisir entre une initiative populaire en faveur de prestations complémentaires et un contre-projet qui prévoit un renforcement des subsides pour les primes de l'assurance maladie. L'objet de votation a été présenté par le député Philippe Rottet qui est également co-président du comité interpartis de soutien au contre-projet.

L'idée de l'initiative est de compléter le revenu des familles pauvres afin qu'elles atteignent le minimum vital. Selon les partisans de l'initiative, un montant entre 800 et 1'000 francs reviendrait chaque mois aux familles dans le besoin. Le coût net de ces prestations est estimé par le gouvernement entre 4,5 et 6,5 millions de francs par an.

Ce montant tient compte du phénomène de transfert de l'aide sociale aux prestations complémentaires. Le comité d'initiative estime que des dizaines de familles sortiraient ainsi de l'aide sociale. Les autorités évaluent à 990 le nombre de ménages jurassiens vivant dans la précarité, soit 2870 personnes.

Déposée en avril 2016, l'initiative a obtenu 2006 signatures alors que 2000 étaient nécessaires. Le texte ne précise pas quelles familles seraient susceptibles de bénéficier de cette prestation. Certains cantons ont déjà introduit des PC en faveur des familles comme Genève, Vaud, Soleure ou le Tessin.

Cette initiative a été rejetée au parlement par 34 voix (PDC, PLR et UDC) contre 25 (PCSI, PS, Verts et CS-POP). Pour le gouvernement et la majorité de droite du législatif, ce projet est trop onéreux pour un canton comme celui du Jura.

L'introduction de prestations complémentaires pour les familles ne serait pas supportable pour les finances cantonales et communales. Les initiants ne se prononcent pas sur la manière de financer les PC pour les familles.

La majorité du parlement et le gouvernement lui ont donc préféré un contre-projet qui entend aider les familles à bas revenus par un renforcement des subsides pour les primes de l'assurance maladie. Ce modèle représente un coût annuel de 2,2 millions de francs et toucherait environ 600 familles.



**Initiative cantonale « Prestations complémentaires pour les familles » –
C'est NON.**

**Contre-projet du parlement du 22 novembre 2017 « Prestations
complémentaires pour les familles » – C'est OUI.**

Vous avez deux bulletins de vote pour cet objet. En cas d'un double OUI, la question avec le plus de OUI l'emportera. Il est donc très important de voter NON à l'initiative et OUI au contre-projet.

Allez voter, c'est le prix de la démocratie directe !

UDC Jura

Avec nos meilleures salutations

Courroux, 25.05.2018

Contact :

Romain Schaer, Président, president@udc-ju.ch

Didier Spies, Secrétaire général, secretaire@udc-ju.ch